



COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2023

Le vendredi 24 mars 2023 à 17h00 à la salle polyvalente de ST CYR SUR LE RHONE, se sont réunis les membres du Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, Président.

Les Délégués des 75 Communes :

Présents : 64 communes représentées par 75 délégués dont les membres du Bureau : Messieurs Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, André MOINE et Michel CHARMET ; Madame Huguette DRID.

Pouvoirs : 3

Absents excusés : Les délégués de 5 communes : Coise, Ste Foy l'Argentière, St Barthélémy Lestra, St Médard en Forez, Virigneux.

Absents : Les délégués de 6 communes : Bussières, les Halles, Rozier en Donzy, Ste Agathe en Donzy, Ste Catherine, St Laurent de Chamousset,

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ	: Mesdames Caroline DUPEUBLE – Chantal MORETTI
SAFEGE	: Messieurs Denis TESSIER – Fabrice BARONNIER
SOGEA Rhône-Alpes	: Messieurs Olivier BOSSI – Yann PEYRACHE –
ST GOBAIN PONT A MOUSSON	Jean-Christophe COLONNA
	: Messieurs Alexis BADOIL – Olivier VENET
	: Monsieur Philippe TERPMANN

Excusés :

SUEZ	: Monsieur Xavier FRANCO
SAFEGE	: Monsieur Loïc LE MENN
ST GOBAIN PONT A MOUSSON	: Madame Laura BAUDUIN, Monsieur Jérôme GUILLEAUTOT

Monsieur Christophe MONTVERNAY (Directeur), Mesdames Sandra RABY (Gestionnaire administrative et financière) et Angélique RIBEYRON (technicienne), ont également assisté à la séance.

Madame Claudine PERROT-BERTON, maire de la commune de St Cyr sur le Rhône, est très heureuse d'accueillir les délégués dans sa commune pour une réunion du Comité Syndical. Elle présente les caractéristiques et atouts de son village et souhaite à l'assemblée une excellente séance de travail.

Le Président, Bernard CHAVEROT, remercie Madame le Maire pour son accueil et la mise à disposition de la salle polyvalente.

Il précise que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou dans un groupement comportant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit être présenté dans les 2 mois précédent le vote du budget. Une première séance est donc prévue à 17h00 pour le DOB et la seconde à 17h45 pour les autres points dont le budget 2023, afin d'éviter l'organisation de deux Comités à quelques jours ou semaines d'écart.

Puis, Monsieur Bernard CHAVEROT ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2022.

Après le vote à l'unanimité de ce dernier, et la désignation de Monsieur Joseph VOLAY, Vice-Président et délégué de la commune de St Genis l'Argentière, en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

➤ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.)**

Monsieur Bernard CHAVEROT aborde les trois points principaux en matière d'orientation budgétaire:

✓ **L'endettement**

- Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 10 778 798,62 € (9 164 861,40 € au 1^{er} janvier 2022).
- La durée d'extinction de la dette en 2022 : 1,33 (1.50 en 2018, 1.77 en 2019, 1.66 en 2020, 1,34 en 2021).
- L'emprunt de 3 500 000 € prévu au budget 2022 a été signé en décembre 2022 auprès du crédit agricole pour un montant de 1 750 000 € au taux d'intérêt plancher Euribor 3 mois+marges=1,99% assorti d'un cap à +2,00% sur une durée de 20 ans et le 24 janvier 2023 auprès du crédit mutuel pour un montant de 1 750 000 € au taux fixe de 3,10% sur une durée de 20 ans avec des échéances trimestrielles et un amortissement constant du capital.
- Le règlement des annuités en 2022 (1 588 925 €) a représenté 0,47 € par m³ consommé en moyenne sur les cinq dernières années (0,47 € par m³ en 2021, 0,49 € par m³ en 2020, 0,43 € par m³ en 2019, 0,41 € en 2018 et 2017, 0,43 € en 2016 et 2015). Le Syndicat se fixe comme objectif de ne pas dépasser les 0,50 € par m3.
- La nécessité de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget primitif 2023 pour un montant de 2 360 000 €.
- Monsieur le Président complète son discours en précisant qu'il n'y a pas d'emprunt toxique au Syndicat.

✓ **La gestion patrimoniale**

La gestion patrimoniale est un élément indispensable pour conserver un outil performant et en parfait état de fonctionnement.

Pour rappel, le plan de mandat présenté en 2020 proposait de poursuivre et d'intensifier le renouvellement des canalisations.

Après la fin des travaux réalisés dans le cadre du plan de rebond 2020, il est proposé de maintenir un investissement de 5 000 000 € de renouvellement des canalisations.

Monsieur Michel CHARMET, Vice-Président, présente la proposition du programme 2023 qui s'élève à la somme de 7 808 500 € H.T. :

- Le renouvellement du réseau, élément indispensable pour conserver un outil performant et en parfait état de fonctionnement, utilise une part importante des crédits (5 008 500 €).
- La mise en place d'une pompe supplémentaire à la station de Chassagny (1 000 000 €).
- Le déploiement de la télérelève (900 000 €).
- La réalisation du schéma directeur d'eau potable (400 000 €).
- Les opérations de lotissements (350 000 €).
- Les divers et imprévus (150 000 €).

Monsieur Bernard CHAVEROT reprend la parole et commente les opérations programmées:

- Travaux de réhabilitation des chaînes élévatrices (génie civil et pompage) : Après avoir réhabiliter le réservoir de St Romain en Gier (1^{er} étage de la 1^{ère} chaîne élévatrice), il est proposé d'installer un groupe de pompage supplémentaire sur la 2^{ème} chaîne élévatrice sur le site de Chassagny. Cette pompe supplémentaire, d'une capacité de 1 300 m³/h permettra de sécuriser la chaîne élévatrice n°2 qui a désormais plus de 40 ans mais aussi d'envisager et de préparer la réhabilitation « générale » du pompage de la chaîne n°1. Pour cette opération, il est proposé d'inscrire la somme de 1 000 000 € de crédit au budget 2023.
- Relève à distance des compteurs des abonnés : Dans le cadre du nouveau contrat de concession de service public et pour faire suite à la présentation qui a été faite lors du Comité Syndical du 25 novembre 2022, il est proposé d'inscrire 900 000 € au budget 2023 pour le financement du déploiement de la télérelève.
- Réalisation du schéma directeur d'eau potable et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux : Initialement programmée en 2022, cette opération avait été décalée en 2023 au dernier comité syndical. Il est proposé d'inscrire la somme de 400 000 € au budget 2023.

✓ **La politique tarifaire**

Une augmentation de la tarification de l'eau au 1^{er} janvier 2023 de 6% sur la part syndicale (décision du Comité Syndical du 25 novembre 2022) suivant l'inflation constatée (5,9% d'août 2021 à août 2022).

Les délégués, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur les orientations budgétaires présentées et sur la programmation des travaux 2023, puis actent la présentation du débat d'orientation budgétaire.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 17h45.